



Date de la convocation :
26/03/2025

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 10
Absents : 2
Absents représentés : 1
Votants : 11

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Numéro :
2025-008

OBJET :
BUDGET ANNEXE
EHPAD L'ENSOLELHADA
APPROBATION
COMPTE DE GESTION
ERRD
EXERCICE 2024

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 15/04/2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 034-263400640-20250401-2025008-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-cinq, le Premier Avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Carmen FARJAS donne pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration,

L'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2024, a été réalisée par le Comptable Assignataire du SGC Biterrois ;

Le Compte de Gestion 2024 du Budget Annexe EHPAD L'Ensolelhada s'est réalisé à l'identique du Compte Administratif (ERRD) 2024 dressé par l'Ordonnateur comme suit :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ERRD 2024

<u>RECETTES</u>	2 731 395,62€
<u>DEPENSES</u>	2 755 817,96€

Résultat au compte 12 : -24 422,34 €

TABLEAU DE FINANCEMENT ERRD 2024

<u>RESSOURCES</u>	194 925,47 €
<u>EMPLOIS</u>	231 062,43 €

Soit un prélèvement sur le fonds de roulement net global de : 36 136,96 €

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.123-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2131-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

CONSIDERANT que l'exécution comptable et budgétaire du compte administratif (ERRD) et du compte de gestion se sont déroulés à l'identique pour l'exercice 2024.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- Approuve le Compte de Gestion 2024 - EHPAD L'ENSOLELHADA du CCAS de la ville de Servian.

- Autorise M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Christophe THOMAS

